

<https://47.snuipp.fr/2S2C-Inegalites-territoriales-et-resserrements-de-l-ecole-sur-les-fondamentaux>



# 2S2C : Inégalités territoriales et resserrements de l'école sur les "fondamentaux"

- À suivre - COVID 19 -

Date de mise en ligne : samedi 13 juin 2020

Dernière mise à jour : 0000

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

Le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) est mis en place dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges.

Une note de la DGESCO du 19 mai 2020 présente le dispositif et en fixe le contexte, les objectifs, les modalités d'organisation et les aspects budgétaires.

## Ce que dit la note de la DGESCO

Ce dispositif se met en place dans le cadre de la réouverture des écoles et dans un contexte de prise en charge de groupes réduits, il prévoit de nouveaux modes d'accueil des élèves. « Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de ses professeur.e.s, il est donc possible de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement. »

Les DASEN doivent identifier les besoins des écoles et des établissements. Ils renseignent la collectivité et une convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire est signée entre le/la maire de la commune ou le/la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale et l'inspecteur d'académie, directeur/directrice académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur/rectrice d'académie.

Les collectivités locales qui souhaitent s'inscrire dans ce dispositif le feront en lien avec les secteurs associatifs, sportifs et culturels.

Les activités sont organisées en concertation avec l'équipe éducative et ces interventions « ne se substituent pas aux enseignements et donc à l'action première des professeur.e.s dans leurs disciplines (EPS, Arts plastiques, éducation musicale, enseignement moral et civique ...) ».

Elles se dérouleront sur le temps scolaire, dans des endroits aménagés par la commune dans l'école, à proximité de l'école, dans des lieux à l'extérieur (cours, jardins...) ou dans une salle.

Ces activités proposées aux familles sont facultatives et gratuites ; le financement de 250 M € est pris sur le BOP 230 (par référence au montant pratiqué dans le cadre du service minimum d'accueil le tarif ne devra pas excéder 110€ par jour et par groupe de 15 élèves).

L'organisation de ces activités doit se faire dans le respect du protocole sanitaire.

## L'avis du SNUipp-FSU

La mise en place de façon précipitée dans certains départements montre déjà une disparité des activités mises en place. Ainsi, la volonté de montée en puissance de la quantité d'élèves accueillis nuit à la qualité de l'organisation des activités. Sous couvert de mettre en place les 2S2C rapidement, certaines municipalités interfèrent dans l'organisation pédagogique de l'ensemble du temps scolaire.

Par ailleurs, sur le terrain, les équipes ne sont pas tenues au courant de la mise en place des 2S2C, il n'y a pas de concertation alors qu'elles doivent être associées à la mise en œuvre.

**Ces activités doivent se faire en complémentarité des enseignements mais en aucune façon, elles ne devront de substituer aux enseignements sous la forme de continuité pédagogique.**

S'il est spécifié que les APS (activités physiques et sportives) se différencieront de la mise en œuvre des programmes d'EPS, le risque d'externalisation des enseignements physiques, sportifs, culturels et civiques est réel. Ces craintes ont d'ailleurs été soulignées dans un communiqué du SNEP et du SNUipp.

Le développement de ce dispositif signifierait le renforcement des apprentissages désignés comme « fondamentaux » par le ministre JM Blanquer pendant le temps d'enseignement, **renvoyant ainsi les activités sportives,**

**culturelles et civiques aux intervenants extérieurs.** Les 2S2C renforceraient également l'entrisme des clubs sportifs à l'école, déjà engagés par la labellisation « Génération 2024 », avec des demi-journées consacrées aux sports encadrées par des animateurs et animatrices affilié.e.s aux fédérations. Les finalités de l'enseignement du sport à l'école sont ainsi brouillées, au profit de ses dimensions compétitives plutôt que sanitaires, émancipatrices ou coopératives.

Le dispositif entretient une réelle confusion entre le temps scolaire, périscolaire, entre des disciplines relevant de l'enseignement pour toutes et tous et des activités facultatives encadrées par des intervenant.es.

Or, ce qui relève de l'enseignement de l'école est obligatoire pour toutes et tous, et garantit le droit et l'égalité sur tout le territoire. Les moyens très divers des collectivités, l'entrisme du privé, la délégation aux clubs sportifs, aux associations culturelles et autres généreraient de **nouvelles inégalités territoriales.**

Ces « 2S2C » ne sont **pas comparables aux « TAP »** puisqu'elles se placent pendant le temps scolaire et pourraient aboutir à l'intervention des collectivités territoriales sur une partie des programmes nationaux de l'école.

Pour autant, si le COVID est toujours actif en septembre, obligeant les enseignant.e.s à ne faire classe qu'à des demi-groupes d'élèves, des dispositifs périscolaires « habituels » pourraient permettre d'accueillir plus d'élèves.

**Le SNUipp-FSU s'oppose à la mise en place des 2S2C, source d'inégalités territoriales qui contribueraient à vider l'école de sa substance en limitant le rôle des professeur-es des écoles à l'enseignement des fondamentaux.**

Là où les 2S2C se mettraient en place, **le SNUipp-FSU revendique qu'ils soient identifiés comme du temps « périscolaire »** : seul le temps assuré par les enseignant.e.s doit être identifié comme du temps scolaire, et la totalité des programmes nationaux doivent continuer à être mis en œuvre par les enseignant-es. **Ce temps des 2S2C doit demeurer un temps facultatif pour les familles, en opposition au temps d'enseignement qui doit redevenir obligatoire.**